



Recouvrement d'une banque belge en France

Par **pierre92**, le **16/01/2014** à **14:56**

Bonjour,

Après quelques années passées en Belgique, je reviens en France.

En 2000, J'ai bénéficié d'une erreur de ma banque Belge d'une somme importante, 6000€.

J'ai utilisé l'argent et comme je n'étais plus en Belgique, je n'ai pas eu de nouvelles de la banque.

Nous sommes en 2014 et la banque belge se manifeste auprès de moi pour me réclamer cette somme que je ne peux rembourser aujourd'hui.

Ma question est : la banque peut elle me réclamer cette somme étant donné que c'était une erreur de sa part et que cela fait 14 ans?

Je vous remercie d'avance de la réponse que vous pourrez m'apporter.

Bien cordialement

Pierre